

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20210426-04DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 26 avril 2021**

L'An deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-six avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de LAIZ sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)				A. RENOUD-LYAT	x			
Grièges	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x				S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x			Vonnas	L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT		x	
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS	x		
J.-L. GIVORD	x								

Envoi de la convocation : 20/04/2021

Affichage de la convocation : 20/04/2021

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 32

Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL.

M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES - Participation de la Communauté de Communes, en lien avec le SIEA, au programme ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la VEYLE,

Accusé de réception en préfecture
 001-200070555-20210426-20210426-04DCC-DE
 Date de télétransmission : 29/04/2021
 Date de réception préfecture : 29/04/2021

Vu la délibération n°20201026-07DCC du Conseil communautaire du 26 octobre 2020 arrêtant le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes de la VEYLE,

Considérant que le SIEA a porté, en tant que mandataire et avec l'appui technique de l'ALEC01, une candidature départementale à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) SEQUOIA du programme ACTEE2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » initié par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies ;

Considérant que cette candidature départementale, dont la Communauté de communes de la VEYLE est membre, est lauréate ;

Considérant, pour rappel, qu'ACTEE 2 apporte un financement aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique, et que ce programme est financé par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energies ;

Considérant que la rénovation du parc intercommunal de ce programme s'inscrit dans la fiche Action n°30 « Définir un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments publics et dans la fiche Action n°32 « Collecte et valorisation des Certificats d'économies d'énergie » de l'axe de l'exemplarité du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes ;

Considérant que la Communauté de communes souhaite notamment, dans ce cadre, la réalisation d'une étude énergétique sur le bâtiment de l'Escale à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE ; que pour cette étude dont le coût est de 5 000€, une subvention de 2 500€ sera attribuée à la Communauté de communes ;

Considérant que la Communauté de communes aura également recours aux services d'un économiste des flux, embauché par le SIEA, dont elle pourra bénéficier à temps partiel et que le coût de la prestation s'élèvera pour la Communauté de communes à 6000€ par an, pour deux ans ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la participation de la Communauté de Communes de la VEYLE, en tant que membre du groupement porté par le SIEA, à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) SEQUOIA « Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux » du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » ;

AUTORISE le Président à signer en tant que membre du groupement toutes pièces nécessaires relatives à ce programme ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFE



Certifié exécutoire

Affiché le : 29-04-21

Transmis en Préfecture le : 29-04-21

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative est compétente pour connaître des recours formés contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision en question.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20210426-20210426-04DCC-DE
Date de envoi en préfecture : 29/04/2021
Date de réception en préfecture : 29/04/2021